

CONTRAT DE SAILLIE

LEHID DES VAUTS

Monte 2014

Fournisseur :

HARAS DE GRAVELOTTE

6 Chemin du Breuil

91 480 Varennes-Jarcy

06 89 56 84 04 / Fax : 01 69 00 21 35

clairebresson@orange.fr

Client :

Nom

Adresse

Tél

Fax

e-mail

OBJET DU CONTRAT

Le client achète au fournisseur une carte de saillie de l'étalon LEHID DES VAUTS, étalon Connemara, produisant en CO, aux conditions suivantes :

A la **RESERVATION – réglé ce jour par chèque ci-joint :**

- IAC : 18 paillettes soit trois doses de 6 paillettes. Chaque dose devant couvrir une chaleur.
 - 150,00€ HT (TVA 10%) soit **165€ TTC** à la réservation
 - 300,00 HT (TVA 10%) soit **330€ TTC** à la naissance (règlement à joindre daté de 2014)
 - **160€TTC** payable à la réservation pour le transport des paillettes vers le centre d'inséminations agréé retenu par le client et mentionné ci-dessous.
- IAF : envoi des doses de semences réfrigérées vers le centre d'insémination mentionné ci-après. Pour cette méthode, il faut impérativement nous en faire la demande avant 12h00 le matin au 06.20.88.48.48. Chaque transport de doses sera facturé 40 €TTC. Sauf impératif (week-end, jours fériés, déplacement éventuel de l'étalon).
 - 100,00€ HT (TVA 10%) soit **110€ TTC** à la réservation
 - 300,00 HT (TVA 10%) soit **330€ TTC** à la naissance (règlement à joindre daté de 2013)

Ce contrat concerne un transfert d'embryon : **OUI NON** (rayer la mention inutile)

Aucune dose ne sera expédiée avant réception du présent contrat signé et des 3 chèques du montant total de la saillie et des frais de transport.

Le certificat de saillie sera envoyé dans le centre d'insémination désigné par le client dès que le carnet aura été délivré par les Haras Nationaux.

Les doses objet du présent contrat ne pourront être utilisées pour aucune autre jument que celle visée ci-dessous. Toutes les paillettes non utilisées seront retournées au fournisseur.

ATTENTION: En cas de non retour des paillettes vides et pleines la garantie poulain vivant n'est plus appliquée à ce contrat.

Signature :

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

Le Haras de Gravelotte est le distributeur exclusif des saillies l'étalon Lehid des vauts, en France.

Le contrat de saillie est réservé pour la jument :

N° Sire : Date de naissance :
Robe : Race :
Père..... Mère.....

Les doses livrées au titre du présent contrat seront mises en place dans le centre d'inséminations agréé choisi par le client et validé par le haras de Gravelotte suivant :

Nom du centre :
Nom du responsable du centre :
Adresse :
Tel : Fax:..... e-mail :
Où les doses seront livrées dès paiement effectif du client.

Le client déclare avoir connaissance des conditions du centre d'inséminations retenu pour la mise en place des inséminations, avec lequel il passera une convention d'hébergement et d'insémination de sa jument indépendante du présent contrat.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable pour aucune des prestations fournies (ni pour l'absence de fourniture d'une ou plusieurs de ces prestations) par le centre d'inséminations retenu, ni d'aucune autre obligation que celles expressément prévues au présent contrat. En particulier, le fournisseur ne sera pas responsable en cas d'échec de l'insémination, ni en cas de dommages causés au client, à sa jument ou à tout tiers.

La jument mise à la reproduction doit être à jour de vaccinations (y compris grippe, rhinopneumonie, tétanos...), primo vaccinations et rappels inclus. Le livret de la jument doit également être mis à jour et comporter les informations nécessaires, tampons vétérinaires, vignettes, puces, signalement, etc.

Le livret de la jument devra être présenté avec elle lors de son arrivée dans le centre d'inséminations.

Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses et, le cas échéant, les frais de transport vers le centre d'inséminations agréé retenu par le client.

Les frais de pension, de suivi gynécologique, et de mise en place dans le centre d'inséminations agréé sont à la charge du client.

Les juments devront être accompagnées de leur fiche sanitaire justifiant d'un prélèvement négatif (métrite contagieuse équine + bactériologie complète) émanant d'un laboratoire agréé.

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

La réservation de la carte est effective à compter de la réception du présent contrat signé et de l'encaissement du/des chèque(s) l'accompagnant.

Ce contrat doit être retourné signé et la première feuille paraphée, en deux exemplaires.

Fait en deux exemplaires à Le.....

Le client (Porter la mention Lu et Approuvé)

Le fournisseur

Obligatoire* Assujetti à la TVA FR, n°
 Non assujetti

* cocher la case correspondante